

2025-108



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1^{er} octobre 2025 – Délibération n°108

**Convocation envoyée,
affichée le : 25/09/2025**

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24
Absents : 4

Résultats :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 03/10/2025**

Objet : ATTRIBUTION MARCHÉ MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN SEPARATIF RUES CLAUZOU, LATAZOU ET GRANDE ARMÉE

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Absents : - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique qu'une consultation des entreprises pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en séparatif des eaux pluviales et eaux usées au niveau des rues Clauzou, Latazou et de la Grande Armée a été réalisée.

Après analyse des propositions reçues et analyse en commission travaux, il est proposé de retenir l'entreprise considérée comme la mieux-disante, conformément au rapport d'analyse des offres établi, pour le montant suivant :

Cabinet Gaxieu : 16 650 euros HT

LG	FC
----	----

2025-108

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre cet avis et de bien vouloir en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi ;

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 17 septembre 2025 ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché de mise en séparatif des eaux pluviales et eaux usées au niveau des rues Clauzou, Latazou et de la Grande armée au cabinet Gaxieu pour un montant de 16 650 € HT ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture